



**MALAUÈNE**  
VENTOUX & PATRIMOINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le

ID : 084-218400695-20230615-DEC2023PAEE1092-AU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DU MAIRE DE MALAUCÈNE

DEC 2023 PAEE 1092

ELABORATION DU PROFIL DE BAINNADE DE LA COMMUNE DE MALAUCÈNE  
Pôle Direction

Le Maire de MALAUCÈNE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23

Vu les délibérations n° 27 du 11 juin 2020, n° 80 du 28 juillet 2020, n° 163 du 30 septembre 2021 et n° 99 du 17 mai 2022 du conseil municipal donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT

Vu la nécessité pour la Commune de Malaucène de procéder à la mise à jour du profil de baignade de la Commune

Vu la proposition présentée par la société OTEIS domiciliée 18 Parc du Golf, 350 rue de la Lauzière à Aix en Provence (Bouches-du-Rhône) pour la mise à jour

**DECIDE**

**Article 1 :** De valider l'offre présentée par la société OTEIS domiciliée 18 Parc du Golf, 350 rue de la Lauzière à Aix en Provence (Bouches-du-Rhône) pour la mise à jour du profil de baignade et ce pour un montant de 4 900€ HT soit 5 880 € HT

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ↳ Madame la Préfète de Vaucluse
- ↳ Monsieur le Trésorier principal de Monteux
- ↳ A la société OTEIS

Malaucène, le 15 juin 2023

Monsieur le Maire

Publiée le 19 juin 2023

F. TENDON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la présente décision a été transmise en préfecture



Piece annexe : 1